



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 26 Mai 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 26 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Gilles BATTESTI, Jeanne CALLIER, Marie-Christine BERTOLUCCI, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques BIAGGINI à Gilles BATTESTI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Ivana POLISINI à Didier GRASSI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif 2025 adopté par délibération du Conseil communautaire en date 09 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe des Transports routiers collectifs, en date du 18 mars 2025 ;

Considérant, la nécessité d'inscrire :

-La reprise des résultats 2024 : tels qu'issus des comptes financiers uniques (CFU), votés en Conseil communautaire du 30 Mars 2025.

-De reprendre les restes à réaliser : correspondent aux crédits d'investissement engagés mais non mandatés à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont repris pour assurer la continuité des opérations d'investissement en cours ;

-De réajuster les crédits votés au budget primitif 2025, par un budget supplémentaire 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité) - Contre : M. Morganti

Le Budget supplémentaire 2025 pour le Budget annexe Transports, par chapitre, comme suit ;

Dépenses de Fonctionnement :

Fonctionnement -Dépenses		2025		
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
011	Charges à caractère général	158 412,00	175 000,00	333 412,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 000,00	0,00	181 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 629,00	0,00	500 629,00
65	Autres charges de gestion courante	6 100 000,00	324 000,00	6 424 000,00
66	Charges financières	12 000,00	0,00	12 000,00
67	Charges exceptionnelles	26 000,00	50 000,00	76 000,00
		6 978 041,00	549 000,00	7 527 041,00

Recettes de Fonctionnement :

Fonctionnement -Recettes		2025		
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	553 880,57	553 880,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 541,00	0,00	118 541,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	162 000,00	- 4 880,57	157 119,43
73	Produits issus de la fiscalité	5 770 000,00	0,00	5 770 000,00
74	Subventions d'exploitation	868 500,00	0,00	868 500,00
75	Autres produits de gestion courante	59 000,00	0,00	59 000,00
		6 978 041,00	549 000,00	7 527 041,00

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Dépenses d'investissement

Investissement - Dépenses 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 541,00	0,00	0,00		118 541,00
16	Emprunts et dettes assimilées	198 000,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00
20	Immobilisations incorporelles	53 000,00	0,00	- 30 000,00	- 30 000,00	23 000,00
21	Immobilisations corporelles	967 000,00	98 770,73	0,00	98 770,73	1 065 770,73
3001	Immobilisations en cours	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
		2 336 541,00	98 770,73	- 30 000,00	68 770,73	2 405 311,73


Recettes d'Investissement

Investissement - Recettes 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			1 204 654,39	1 204 654,39	1 204 654,39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 629,00	0,00	0,00		500 629,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	131 682,00	0,00	36 116,34	36 116,34	167 798,34
13	Subventions d'investissement	304 230,00	0,00	0,00	0,00	304 230,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00	0,00	- 1 172 000,00	- 1 172 000,00	228 000,00
		2 336 541,00	0,00	68 770,73	68 770,73	2 405 311,73

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


 LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité (publication/ affichage). Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr